



Mutuelle obligatoire depuis 2 ans sans être au courant

Par **ramos barbara**, le **13/01/2009** à **21:13**

bonjour,

en CDI depuis 2 ans, j'ai appris au mois d'octobre que je cotisais depuis 2 ans pour une mutuelle obligatoire, souscrite par mon employeur.

cette mutuelle n'était pas mentionné sur mon contrat de travail. sur la fiche de paie il y a une mention prévoyance complémentaire.

Aujourd'hui mon employeur me propose de me rembourser ma mutuelle personnelle, ce qui ne me convient pas du tout.

pour la raison que je n'ai aucun document concernant la mutuelle obligatoire, donc pas de carte d'affiliés et que j'ai cotisé 24 mois pour cette mutuelle.

j'aimerais qu'il me rembourse les 24 mois prélevé sur mon salaire, car je n'ai pas bénéficié de cette mutuelle, qui plus est plus chère que ma propre mutuelle et rembourse moins bien.

j'aimerais connaître mes droits, et savoir à quoi je peux prétendre.

j'espère que vous pourrez m'aider, je ne sais plus quoi faire, je pense même à démissionner.

merci d'avance de l'aide que vous pourrez m'apporter.

cordialement.